



## Déclaration de conformité

Selon la directive de protection incendie 11-15 « Assurance qualité en protection incendie », chiffre 4.1.3 let. e

Version 2.0

En signant la présente déclaration de conformité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie certifie au propriétaire et à l'autorité de protection incendie, avant la réception de l'ouvrage ou la mise en service de l'installation, qu'il a exécuté de manière conforme toutes les mesures d'assurance qualité qui lui incombent en vertu des prescriptions de protection incendie.

### Données concernant l'ouvrage

Projet de construction / ouvrage	Mise en conformité des locaux
Adresse de l'ouvrage	En Groenroux 13, 1346 Les Bioux
Commune	L'abbaye
Numéro de parcelle	1691
Décision autorisant la construction	1470/19
Synthèse CAMAC	187466

### Responsable de l'assurance qualité en protection incendie

Prénom / nom	Nils Baertschi
Entreprise*	Cambium ingénierie SA
Adresse	Rue des Prés-du-Lac 30B
NPA / localité	1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone	021 800 90 50
E-mail	info@cambium-ing.ch
Date	05.10.2021
Signature	

Remarques

Annexes

Distribution

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire                    | <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autorité de protection incendie | <input type="checkbox"/> Responsable de l'ensemble du projet |

\* Sert à l'indication de l'adresse. La déclaration de conformité doit être signée personnellement par le responsable de l'assurance qualité en protection incendie.